



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Agenda
- PV du Comité Directeur du 21.11.24
- Info PV Commission Discipline du 20.11.24
- PV Comité D'appel Chargé des Affaires Courantes du 19.11.2024
- PV Commission restreinte de Prévention Médiation & Education du 21.11.24
- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 19.11.24
- PV Commission d'Organisation des Compétitions du 21.11.2024
- PV de la Commission Foot Animation du 19.11.2024

FOOT ANIMATION

En raison des conditions et des prévisions météorologiques pour samedi, le District a décidé d'**annuler** les rencontres de Football d'Animation masculins et féminins du **samedi 23 novembre 2024**

Ces rencontres sont reportées sans date

FILLOFOOT U7F

Retrouvez dans ce numéro
►FILLOFOOT du 30.11.24

FOOT ANIMATION

Retrouvez dans ce numéro :

- Festifoot U6-U7 du 30.11.2024
- Festifoot U8-U97 du 07.12.2024

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être utilisée pour toutes les compétitions, y compris pour la Pratique Foot Animation.

Un nombre très important d'équipes n'a pas encore d'utilisateur identifié, ce qui empêche l'utilisation de la FMI.

Afin de ne pas vous exposer à une amende financière, nous vous demandons de bien vouloir affecter un utilisateur FMI à chacune de vos équipes avant le 10 décembre 2024.

*Cette opération est à effectuer par le Correspondant FootClubs de votre Club.
La liste des équipes concernées est en page intérieure (actualisé au 15/11)*

INFORMATION - FOOT

ANIMATION /

FOOT FEMININ

Les demandes de modification en Foot Animation et Foot Féminin reçues la semaine dernière seront traitées lundi 25 novembre 2024 et sont visibles sur le site et Footclubs

APPEL A

CANDIDATURE

Dans ce numéro retrouvez la mise à jour des appels à candidature pour les Finales 2024/2025 toutes catégories

REJOIGNEZ NOS COMMISSAIRES

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- **Commission des Terrains et Installations Sportives** (réunion sur convocation en après midi ou en soirée et visites en journée ou en soirée des installations sportives). Une maîtrise de l'outil informatique est nécessaire.
- **Commission Féminines** (réunion sur convocation en soirée)
- **Commission d'Organisation des Compétitions** (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 23 et 24 novembre 2024



M. Cédric GUILLOSO
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSION

Mardi 26 Novembre 2024

Commission des Statuts et Règlements

18h00

Mercredi 27 Novembre 2024

Commission de Discipline

16H00

Jeudi 28 Novembre 2024

Commission d'Organisation des
Compétitions

14H00

Jeudi 28 Novembre 2024

Commission d'Appel Disciplinaire

18H30

LE MEE SUR SEINE

COMMISSION

Lundi 25 Novembre 2024

Commission d'Organisation des
Compétitions

14H30

Liste des équipes sans utilisateur FMI référencé

Compétition	Club	Equipe
Criterium Espoir U9	861153	Club Sportif Courtry Academie 31
Criterium Espoir U9	525644	Lesigny U.S.C. 31
Criterium Espoir U9	519793	Annet S/Marne A.S. 31
Criterium Espoir U9	518014	Combs La Ville C.A. 31
Criterium Espoirs U10	861153	Club Sportif Courtry Academie 32
Criterium Espoirs U10	590521	Varenes F.C. 32
Criterium Espoirs U10	590521	Varenes F.C. 33
Criterium Espoirs U10	590147	Et. S. Brie Nord 32
Criterium Espoirs U10	553497	U.S. Avonnaise Football 32
Criterium Espoirs U10	553497	U.S. Avonnaise Football 33
Criterium Espoirs U10	553139	A. S. Lieusaint Football 31
Criterium Espoirs U10	550643	Boissise Le Roi Pringy U.S. 31
Criterium Espoirs U10	550643	Boissise Le Roi Pringy U.S. 32
Criterium Espoirs U10	550255	Alliance 77 Evry Gregy Solers 31
Criterium Espoirs U10	550039	Dammarie Les Lys Fc 34
Criterium Espoirs U10	549461	Lagny Messagers F. U.S. 33
Criterium Espoirs U10	549357	Coulommiers Brie F. 34
Criterium Espoirs U10	546106	Hericy Vulaines Samoreau F. C. 31
Criterium Espoirs U10	544034	Bussy St Georges Fc 32
Criterium Espoirs U10	544034	Bussy St Georges Fc 31
Criterium Espoirs U10	542557	Melun F.C. 34
Criterium Espoirs U10	531341	Emerainville F.C. 32
Criterium Espoirs U10	528460	Othis C.O. 32
Criterium Espoirs U10	527744	Le Pin Villevaude A.S. 31
Criterium Espoirs U10	525644	Lesigny U.S.C. 32
Criterium Espoirs U10	524239	Bois Le Roi F.C. 31
Criterium Espoirs U10	519793	Annet S/Marne A.S. 32
Criterium Espoirs U10	518014	Combs La Ville C.A. 32
Criterium Espoirs U10	518014	Combs La Ville C.A. 33
Criterium Espoirs U10	514632	Mouroux C.S. 31
Criterium Espoirs U10	511876	Torcy Paris Vallee De La Marne Football U.S. 34
Criterium Espoirs U10	509538	Claye Souilly Sports 34
Criterium Espoirs U10	509538	Claye Souilly Sports 33
Criterium Espoirs U10	509538	Claye Souilly Sports 35
Criterium Espoirs U10	500615	Briard S.C. 33
Criterium Espoirs U10	500559	Quincy Voisins F.C. U.S. 31
Criterium Espoirs U10	500264	A. Des Sports De Chelles 35
Criterium Espoirs U11	861153	Club Sportif Courtry Academie 1
Criterium Espoirs U11	564382	Jeunesse Football Club De Gouaix 1
Criterium Espoirs U11	560805	C.F. De Crouy Sur Ourcq 1
Criterium Espoirs U11	560611	Football Club Congissois 1
Criterium Espoirs U11	553139	A. S. Lieusaint Football 1
Criterium Espoirs U11	553139	A. S. Lieusaint Football 2
Criterium Espoirs U11	547013	Crecy Football Club 3
Criterium Espoirs U11	544034	Bussy St Georges Fc 1
Criterium Espoirs U11	544034	Bussy St Georges Fc 2
Criterium Espoirs U11	544034	Bussy St Georges Fc 3
Criterium Espoirs U11	542234	Courtry F. 2

Criterion Espoirs U11	540835 Arc En Ciel U.S. 1
Criterion Espoirs U11	533682 Portugais Plessis Placy F.C. 1
Criterion Espoirs U11	531341 Emerainville F.C. 1
Criterion Espoirs U11	530281 Verneuil L'Etang U.S. Municipale 1
Criterion Espoirs U11	528460 Othis C.O. 1
Criterion Espoirs U11	527744 Le Pin Villevaude A.S. 1
Criterion Espoirs U11	525644 Lesigny U.S.C. 1
Criterion Espoirs U11	518014 Combs La Ville C.A. 1
Criterion Espoirs U11	515916 Nanteuil Les Meaux A.S. 3
Criterion Espoirs U11	514952 Ozouer Le Voulgis C.S. 1
Criterion Espoirs U11	509538 Claye Souilly Sports 2
Criterion Espoirs U11	507435 Mormant F.C. 2
Criterion Espoirs U11	500559 Quincy Voisins F.C. U.S. 2
Criterion Espoirs U12	861153 Club Sportif Courtry Academie 31
Criterion Espoirs U12	564041 Football Club De Guignes 31
Criterion Espoirs U12	560342 Noisiel Foot Academy 32
Criterion Espoirs U12	553139 A. S. Lieusaint Football 32
Criterion Espoirs U12	553139 A. S. Lieusaint Football 31
Criterion Espoirs U12	550255 Alliance 77 Evry Gregy Solers 31
Criterion Espoirs U12	549461 Lagny Messagers F. U.S. 32
Criterion Espoirs U12	544034 Bussy St Georges Fc 33
Criterion Espoirs U12	544034 Bussy St Georges Fc 32
Criterion Espoirs U12	542557 Melun F.C. 34
Criterion Espoirs U12	531341 Emerainville F.C. 31
Criterion Espoirs U12	524239 Bois Le Roi F.C. 31
Criterion Espoirs U12	523412 Moussy Le Neuf Esp.S. 31
Criterion Espoirs U12	520102 Cesson Vert Saint Denis Ent.S. 31
Criterion Espoirs U12	515916 Nanteuil Les Meaux A.S. 31
Criterion Espoirs U12	514952 Ozouer Le Voulgis C.S. 31
Criterion Espoirs U12	514952 Ozouer Le Voulgis C.S. 32
Criterion Espoirs U12	512073 A.S. Champs Sur Marne Football 32
Criterion Espoirs U12	500615 Briard S.C. 32
Criterion Espoirs U12	500615 Briard S.C. 33
Criterion Espoirs U13	864489 Football Club Monthyon 1
Criterion Espoirs U13	581816 F. C. Cosmo 77 1
Criterion Espoirs U13	581678 Marles Athletic Club 2
Criterion Espoirs U13	560805 C.F. De Crouy Sur Ourcq 1
Criterion Espoirs U13	550039 Dammarie Les Lys Fc 3
Criterion Espoirs U13	544034 Bussy St Georges Fc 1
Criterion Espoirs U13	542557 Melun F.C. 3
Criterion Espoirs U13	542234 Courtry F. 2
Criterion Espoirs U13	530521 St Mard A.S. 3
Criterion Espoirs U13	530281 Verneuil L'Etang U.S. Municipale 1
Criterion Espoirs U13	528460 Othis C.O. 1
Criterion Espoirs U13	527744 Le Pin Villevaude A.S. 1
Criterion Espoirs U13	525644 Lesigny U.S.C. 1
Criterion Espoirs U13	519793 Annet S/Marne A.S. 1
Criterion Espoirs U13	514632 Mouroux C.S. 2
Criterion Espoirs U13	500832 Senart Moissy 3
Criterion Espoirs U13	500794 Trilport U.S. 1

Criterion Espoirs U13	500559 Quincy Voisins F.C. U.S. 1
Criterion Feminin Seniors	581678 Marles Athletic Club 1
Criterion Feminin Seniors	547301 Franco Portugaise Meaux U. 1
Criterion Feminin Seniors	523412 Moussy Le Neuf Esp.S. 1
Criterion Feminin Seniors	507435 Mormant F.C. 2
Criterion Feminin U15	563706 Longueville Ste Colombe St Loup De Naud Soisy Bouy 1
Criterion Feminin U15	544034 Bussy St Georges Fc 1
Criterion Feminin U15	542234 Courtry F. 1
Criterion Feminin U15	518014 Combs La Ville C.A. 1
Criterion Feminin U15	500559 Quincy Voisins F.C. U.S. 2
Criterion Feminins U11	560738 Entente Football Pays De Fontainebleau 1
Criterion Feminins U11	542557 Melun F.C. 1
Criterion Feminins U11	541434 St Thibault F.C. 1
Criterion Feminins U11	518014 Combs La Ville C.A. 1
Criterion Feminins U13	764557 Entente Feminine Sud Seine Et Marne 1
Criterion Feminins U13	544034 Bussy St Georges Fc 1
Criterion Feminins U13	541434 St Thibault F.C. 1
Criterion Feminins U13	524239 Bois Le Roi F.C. 1
Criterion Feminins U13	518014 Combs La Ville C.A. 1
Criterion Feminins U18	500832 Senart Moissy 2
Criterion U10 Excellence	563707 Val D'Europe Football Club 36
Criterion U10 Excellence	560342 Noisiel Foot Academy 33
Criterion U10 Excellence	551942 F. C. Ozoir 77 35
Criterion U10 Excellence	550039 Dammarie Les Lys Fc 35
Criterion U10 Excellence	549461 Lagny Messagers F. U.S. 34
Criterion U10 Excellence	542234 Courtry F. 33
Criterion U10 Excellence	532139 Lognes U.S. 35
Criterion U10 Excellence	515916 Nanteuil Les Meaux A.S. 33
Criterion U10 Excellence	512073 A.S. Champs Sur Marne Football 34
Criterion U10 Excellence	511876 Torcy Paris Vallee De La Marne Football U.S. 35
Criterion U10 Excellence	509538 Claye Souilly Sports 36
Criterion U10 Excellence	507435 Mormant F.C. 33
Criterion U10 Excellence	500832 Senart Moissy 35
Criterion U10 Excellence	500615 Briard S.C. 34
Criterion U10 Excellence	500364 Pays De Fontainebleau R.C. 34
Criterion U12 Excellence	563707 Val D'Europe Football Club 32
Criterion U12 Excellence	560342 Noisiel Foot Academy 31
Criterion U12 Excellence	551942 F. C. Ozoir 77 34
Criterion U12 Excellence	550039 Dammarie Les Lys Fc 32
Criterion U12 Excellence	549461 Lagny Messagers F. U.S. 31
Criterion U12 Excellence	549357 Coulommiers Brie F. 33
Criterion U12 Excellence	524330 Jouarre F.C. 31
Criterion U12 Excellence	512073 A.S. Champs Sur Marne Football 33
Criterion U12 Excellence	509538 Claye Souilly Sports 32
Criterion U12 Excellence	509296 Vaires Ent. Et Competition Us 32
Criterion U12 Excellence	500832 Senart Moissy 35
Criterion U12 Excellence	500615 Briard S.C. 34
Criterion U12 Excellence	500364 Pays De Fontainebleau R.C. 32
Criterion U12 Excellence	500264 A. Des Sports De Chelles 34
Criterion U15 À 8	861153 Club Sportif Courtry Academie 2

Criterion U15 À 8	546106 Hericy Vulaines Samoreau F. C. 1
Criterion U15 À 8	530268 Foret Ent.S. De La 1
Criterion U15 À 8	524330 Jouarre F.C. 2
Criterion U9 Excellence	542557 Melun F.C. 31
Criterion U9 Excellence	542557 Melun F.C. 32
Criterion U9 Excellence	515916 Nanteuil Les Meaux A.S. 32
Criterion U9 Excellence	509538 Claye Souilly Sports 32
Criterion U9 Excellence	509538 Claye Souilly Sports 31

Appel à candidatures

Finales Foot Animation

Et Finales Foot à 11

Afin d'organiser au mieux les grandes manifestations de fin de saison du Football d'Animation et du foot à 11 sur notre territoire, nous vous demandons de nous informer au plus tard le **5 janvier 2025** par courrier ou par mail si votre club souhaite se porter candidat pour accueillir l'une d'entre elles.

Vous trouverez ci-dessous les différentes informations nécessaires pour pouvoir candidater :

05/04/2025 – Finale FESTIVAL FOOT U13 et U13F (24 équipes) – de 8h00 à 18h00

- 2 terrains de foot à 11 soit 4 terrains tracés foot à 8 (synthétiques et/ou herbes) avec buts et filets
- 1 salle ou 1 foyer
- 1 tribune
- 8 à 10 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand si possible) **indispensable**

08/05/2025 – Finale FOOT PASSION U11 et U13 (16 équipes) – de 8h00 à 18h00

- 1 terrain de foot à 11 soit 2 terrains tracés foot à 8 (synthétiques et/ou herbes) avec buts et filets
- 1 salle ou 1 foyer
- 4 à 6 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand si possible) **indispensable**

08/05/2025 – Finale FOOT PASSION U11F et U13F (16 équipes) – de 8h00 à 18h00

- 1 terrain de foot à 11 soit 2 terrains tracés foot à 8 (synthétiques et/ou herbes) avec buts et filets
- 1 salle ou 1 foyer
- 4 à 6 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand si possible) **indispensable**

10/05/2025 – Finale CHALLENGE IDF U11 et U11F (24 équipes) – de 8h00 à 18h00

- 2 terrains de foot à 11 soit 4 terrains tracés foot à 8 (synthétiques et/ou herbes) avec buts et filets
- 1 salle ou 1 foyer
- 8 à 10 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand si possible) **indispensable**

17/05/2025 – Jour de Coupe U12/U13 et U10/U11 (32 équipes) – de 8h00 à 18h00

- 2 ou 3 terrains de foot à 11 soit 4 à 6 terrains tracés foot à 8 (herbes et/ou synthétiques) avec buts et filets
- 1 salle ou 1 foyer
- 8 à 10 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand si possible) **indispensable**

Semaine du 19 au 25 mai 2025 : COUPE 77 FUTSAL

- 1 gymnase avec tribune
- 2 vestiaires
- 1 vestiaire arbitre

29/05/2025 – Finale CHALLENGE 77 U12 et CHALLENGE 77 U10 (32 équipes) – de 8h00 à 18h00

- 2 ou 3 terrains de foot à 11 soit 4 à 6 terrains tracés de foot à 8 (synthétiques et/ou herbes) avec buts et filets
- 1 salle ou 1 foyer
- 8 à 10 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand si possible) **indispensable**

31/05/2025 et 01/06/2025 (toute la journée et soirée) : Finales Foot à 11 Masculines + Finale 55 ans à 8

- 2 terrains de foot à 11 classés 5 (pelouse et/ou synthétique) dont un avec éclairage
- 8 vestiaires de joueurs minimums
- 2 à 4 vestiaires arbitres
- Une salle ou un foyer
- Une tribune

14/06/2025-JOURNEE NATIONALE U6/U7– de 8h00 à 18h00

- Au moins 3 terrains foot à 11 (synthétiques et/ou herbes) avec traçage FOOT à 5.
- 1 salle ou 1 foyer
- 8 à 10 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand) **indispensable.**

15/06/2025 : U15F, U18F et Seniors F à 8 et à 11

- 2 terrains de foot à 11 avec 2 terrains tracés foot à 8 sur un des deux terrains à 11 (synthétiques et/ou herbes) avec buts et filets
- 1 salle ou 1 foyer
- 6 à 8 vestiaires
- 2 à 4 vestiaires arbitres
- Une tribune
- 1 parking à proximité (assez grand si possible) **indispensable**



Comité Directeur

PROCÈS VERBAL du jeudi 21 novembre 2024

Réunion organisée par voie électronique (Article 13.7 des Statuts du District)

Le Comité Directeur valide les dispositions, ci-dessous.

Ententes

EFSSM/SAVIGNY/CESSON/NANDY

Club support : EFSSM.

Catégorie en entente : U11F.

EFSSM/SAVIGNY/CESSON/NANDY

Club support : EFSSM.

Catégorie en entente : U13F équipe 1.



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 20 novembre 2024

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTION

Match 28279278
Melun Fc 2 – Briard SC 21
Seniors D2 du 20/10/24

REPRISE DE DOSSIERS

Match 28246715
Quincy Voisins FC US – St Pathus Oissery ES
Seniors D3A du 03/11/24

Match 29721717
Lagny Messagers US 21 – Ferté Ss/Jouarre 21
U18 D3 du 03/11/24

Match 28938615
Bussy St Georges Fc – Amicale Montereau AS
U18 D1 du 10/11/24

Match 28246716
St Mard As 1 – St Pathus Oissery Es 1
Seniors D3A du 10/11/24

Match 28247187
FC Cosmo 77 2 – Changis St Jean Ussy 1
Seniors D3 B du 10/11/24

Match 28881199
Ozoir Fc 77 32 – Dammartin Cs 31
Vétérans D1 du 10/11/24

Match 29253267
Boissise Pringy US 5 – Bambonnaise As 5
CDM D2 du 10/11/24

Match 28247311
Roissy En Brie US 2 – Collégien As 1
Seniors D3 du 10/11/24

Match 28247476
Lagny Messagers F US – Nanteuil les Meaux
Seniors D3 du 10/11/24

Match 28912354
Magny Le Hongre Fc 31 – AFPO 31
Vétérans D3 du 10/11/24

Match 28281713
Mitry Compans Goelly 21 – Meaux Academy CS 21
U14 D1 du 10/11/24

Match 28246718
Frat Esbly Foot 1 – Moussy Neuf Es 1
Seniors D3A du 10/11/24

CHAMPIONNATS

Match 28938610
Nanteuil 21 – Montereau 21
U18 D1 du 06/10/24

Match 29893933
RCP Presles en Brie – ESL St Germain Laval
Coupe Comité U18 du 17/11/24

Match 29851056
AFPO 31 – Nangis Es 31
Coupe Comité Vétérans du 17/11/24

Match 29851236
Chelles As 21 – Pays Fontainebleau 23
Coupe 77 U14 du 16/11/24

Match 29995831
Gatinais Val de Loing 1 – Villeparisis USM 2
Coupe comité Seniors du 17/11/24

Match 29850719
Lieuxaint Foot As 5 – Brie Est Foot Club 5
Coupe 77 du 17/11/24

Match 29995825
Nandy Fc – Loing Fci 2
Coupe Comité du 17/11/24.

Match 29893818
Briard SC – Lieusaint Foot As
U18 Coupe 77 du 17/11/24

Match 29995833
ELSCSLSB 1 – Magny Le Hongre Fc 2
Seniors Coupe 77 du 17/11/24

CONVOCATION

Match 29272471
Ferté Ss/Jouarre 21 – AFPO 21
U16 D3C du 03/11/24

***DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION**

Match 28913353
CESSON VSD ES – BRIARD SC
U18 D1 du 20/10/24

Match 28239096
St Thibault Fc 1 – Lognes Us 1
Seniors D1 du 27/10/24



Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

PROCÈS VERBAL du mardi 19 novembre 2024

Président de séance : Cédric GUILLOSO

Secrétaire de séance : Gilles TANNIER

Présents : Isabelle CHILARD – Jean-Paul PEYRIN – Ludovic VANTYGHM

Match 29234010

COURTRY ACADEMIE 21 – DAMMARTIN 22

U14 D4A du 05/10/2024

Appel interjeté par le club de COURTRY ACADEMIE du 21 octobre d'une décision de la Commission des Statuts et Règlement du 15 Octobre 2024 (publié dans le journal officiel N° 341 du 18 Octobre 2024) rappelée ci-après :

Courriel des clubs de COURTRY ACADEMIE et DAMMARTIN, indiquant qu'il n'y a pas eu de feuille de match établie avant la rencontre, ni FMI, ni feuille de match papier, en absence du dirigeant responsable.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Par ces motifs

Donne match perdu pour erreur administrative à l'équipe de COURTRY ACADEMIE (0 point ; 0but) et en attribue le gain à l'équipe de DAMMARTIN (3 points ; 0 but)

RSG District Article 40.1

La commission,

Pris connaissance de l'appel du club de COURTRY ACADEMIE pour le dire recevable en la forme,

Après lecture de l'appel,

Après audition des personnes présentes :

Du Club de COURTRY ACADEMIE :

- M. Edouard PEREIRA (Secrétaire)
- M. Valentin MUBIOLA (Educateur)

Du Club de DAMMARTIN :

- M. Matthieu SCHNEIDER (Vice-Président)
- M. Alain LEVACHER (Educateur)

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de Courtry s'est trouvé dans l'impossibilité d'utiliser ni la tablette pour la FMI ni une feuille de match papier, ceci en l'absence du secrétaire du club, pour des problèmes de santé inopinés, et du coup personne n'avait d'accès à son bureau pour récupérer l'un ou l'autre.

Le coach de Courtry est nouveau au club et n'a pas encore pris ses marques en U14 District. Etant au Red Star il n'est arrivé que 10 minutes avant la rencontre. Il n'avait pas prévu de se munir d'une feuille de match vierge au cas où. Ne sachant pas comment résoudre le problème il a pensé que la feuille aurait pu être réalisée après.

Considérant que l'éducateur a pensé qu'il avait 24 heures pour faire la feuille de match, mais il a mal interprété le règlement qui stipule qu'en cas de réalisation d'une feuille de match papier celle-ci doit être envoyé au District dans les 24H.

Le secrétaire, qui était absent le jour du match, nous informe que depuis cet incident le club a distribué des feuilles de match vierges au cas où pour éviter que cela se reproduise.

Considérant que le club de Courtry n'a pas respecté les formalités d'avant match en ne renseignant pas les informations obligatoires d'avant match (feuille de match).

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La commission confirme la décision rendue en première instance.

Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF

Débit du club COURTRY ACADEMIE : 64 €



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du jeudi 21 novembre 2024

Commission restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 29420456 LIEUSAINT FOOT AS 1 – COMBS LA VILLE CA 1 – U15 BRASSAGE D du 23/11/2024 à 15h30

La Commission,

Après transmission d'un courriel du club de COMBS LA VILLE,

Considérant les informations contenues dans le courriel d'information indiquant que des agressions ont eu lieu entre des jeunes de COMBS LA VILLE et de MOISSY CRAMAYEL,

Considérant la proximité des villes et les menaces d'intervention des jeunes de MOISSY CRAMAYEL,

Considérant après échanges téléphoniques avec les Présidents des clubs de LIEUSAINT et de COMBS LA VILLE,

Considérant que le Président du club de LIEUSAINT a informé la Commission que la Mairie de LIEUSAINT avait été informé et qu'elle allait demander l'activation de la Police Municipale,

Considérant que le Président de LIEUSAINT demandera aux dirigeants de son club, présent le matin sur les installations, de participer à la sécurisation de la rencontre,

Considérant que, néanmoins, il y a lieu de sécuriser au maximum la rencontre,

Décide de désigner un arbitre officiel adulte et un délégué officiel à la charge des deux clubs.

Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.

Match n° 28923896 PAYS FONTAINEBLEAU 22 – BUSSY ST GEORGES FC 21 – U8 D1 A du 24/11/2024 à 14h00

La Commission,

Après transmission d'un courriel du club de BUSSY ST GEORGES,

Considérant que la rencontre entre BUSSY ST GEORGES et le club de AMICALE MONTEREAU du 10/11/2024 a été l'objet d'incidents à l'issue de celle-ci,

Considérant que des menaces ont été proférées à l'encontre du club de BUSSY ST GEORGES,

Considérant qu'après un échange téléphonique avec les deux Présidents de club il s'avère nécessaire de faire preuve de prudence,

Décide le report de la rencontre et en informe la Commission d'Organisation de Compétitions.



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 19 novembre 2024

Commission restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant. Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1. L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29882903	16/11/24	CRIT. FEMININ SENIORS	Poule A	MEAUX PORTUGAISE 1	ST MARD 1
29882956	16/11/24	CRIT. FEMININ SENIORS	Poule B	MORMANT FC 2	PONTHIERRY 1
29882829	16/11/24	CRIT. FEMININ U18	Poule B	SENART MOISSY 2	ROISSY EN BRIE 1
29882237	17/11/24	CRIT. FEMININ U15	Poule C	BUSSY ST GEORGES 1	CLAYE SOUILLY 1
29882267	17/11/24	CRIT. FEMININ U15	Poule D	COMBS LA VILLE 1	PONTHIERRY 1
29882268	17/11/24	CRIT. FEMININ U15	Poule F	VARENNES FC 1	MELUN FC 1

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

La FMI est mise en place **en Critérium Excellence (U9 à U13)** à compter de la rentrée 2023-2024. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

CRITERIUM U13 à 11

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29777562	16/11/24	U13 EXC	Poule A	ST THIBAULT 1	VILLENNOY AC 1
29778465	16/11/24	U13 EXC	Poule B	VAIRES 1	NOISIEL FA 1

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29241251	10/11/24	+ 55 ANS	Poule A	VAIRES 41	ANNET/THORIGNY/ST 40
29241888	10/11/24	+ 55 ANS	Poule D	BUSSY ST GEORGES 40	ENT. PRESLES/CHEVRY 40

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29778461	09/11/24	U13 EXC	Poule B	VAL D'EUROPE 1	PONTAULT COM 1
29778569	09/11/24	U13 EXC	Poule C	NANDY 1	ROISSY EN BRIE 1

HORAIRES SPECIAUX

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District. Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes

les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (les deux dernières journées en Seniors).

*SC BRIARD (500615) *CRITERIUM U13 à 11 – 12h00 été comme en hiver (Stade Lucien Destal) **accordé**

FORFAITS

MATCH 29850232 CS COUNTRY ACADEMIE 1 – BRIE EST 1 CRITERIUM ESPOIR U9 Poule A du 16/11/2024

Lecture du courrier du club de CS COUNTRY ACADEMIE

L'équipe de BRIE EST 1 ne s'est pas présentée

***1er Forfait non avisé**

MATCH 29912110 COMBS LA VILLE 11 – BOISSISE PRINGY 11 CRITERIUM ESPOIR U10 Poule K du 16/11/2024

Lecture du courrier du club de BOISSISE PRINGY US

L'équipe de COMBS LA VILLE ne s'est pas présentée

***1er Forfait non avisé**

MATCH 29912155 COMBS LA VILLE 12 – BOISSISE PRINGY 12 CRITERIUM ESPOIR U10 Poule L du 16/11/2024

Lecture du courrier du club de BOISSISE PRINGY US

L'équipe de COMBS LA VILLE ne s'est pas présentée

***1er Forfait non avisé**

MATCH 29912604 LESIGNY 11 – NANGIS ES 11 CRITERIUM ESPOIR U10 Poule T du 16/11/24

Lecture du courriel du club de LESIGNY USC avisant du forfait de son équipe

***1er Forfait avisé**

MATCH 29967690 ST PATHUS OISSERY 1 – ST THIBAUT 1 CRITERIUM FEMININS U11 Poule B du 16/11/24

Lecture du courriel du club de ST THIBAUT FC avisant du forfait de son équipe

***1er Forfait avisé**

MATCH 29908721 JOUARRE ASM 2 – FC COSMOS 77 1 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule M du 16/11/24

Lecture du courriel du club de JOUARRE AS

L'équipe de FC COSMO ne s'est pas déplacée. Mail du club de COSMO envoyé au club le 15/11/2024

***1er Forfait avisé**

MATCH 29916480 BOISSISE PRINGY 11 – COMBS LA VILLE 11 CRITERIUM ESPOIR U12 Poule I du 16/11/2024

Lecture du courrier du club de BOISSISE PRINGY US

L'équipe de COMBS LA VILLE ne s'est pas présentée

***1er Forfait non avisé**

MATCH 29778570 C.P.S.P 1 – ROISSY EN BRIE 1 CRITERIUM U13 EXCELLENCE Poule C du 16/11/2024

Lecture de la feuille de match

L'équipe de ROISSY EN BRIE 1 ne s'est pas présentée

*1er Forfait non avisé

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS
CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 10 et 11 Novembre

MATCH 29241888 BUSSY ST GEORGES 40 – ENT. PRESLES/CHEVRY 40 CRITERIUM + 55 ANS Poule D du 10/11/2024

Demande de modification de date par courriel du club de **BUSSY ST GEORGES FC** pour disputer la rencontre le 12/01/25 au lieu du 10/11/24

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 16 et 17 Novembre

MATCH 29617508 EFP 2 – VAL DE France 2 SENIORS D1 FEMININES du 16/11/2024

Demande de modification de date par courriel du club de **ENTENTE FOOTBALL PAYS DE FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre le 21/12/24 au lieu du 16/11/24

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29881265 QUINCY VOISINS 2 – SENART MOISSY 2 CRITERIUM U15 FEMININS Poule B du 17/11/2024

Demande de modification de date par courriel du club de **QUINCY VOISINS FC** pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 23 et 24 Novembre

MATCH 29617531 VAL DE France 2 – SENART MOISSY SENIORS D1 FEMININES du 23/11/2024

Demande d'inversion par FOOTCLUB du club de **VAL DE FRANCE** pour disputer la rencontre sur les installation de MOISSY CRAMAYEL

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29882887 PONTAULT COM UMS 2 – MEAUX PORTUGUAISE 1 CRITERIUM FEMININ SENIORS Poule A du 23/11/24

Demande de modification d'horaire par FOOTCLUB du club de **PONTAULT COM. UMS** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 17H30

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29882943 MORMANT 2 – PRESLES EN BRIE 1 CRITERIUM FEMININ SENIORS Poule B du 23/11/24

Demande de modification de date et d'inversion par FOOTCLUB du club de **MORMANT FC** pour disputer la rencontre le 25/11/24 à 20H00 à PRESLES EN BRIE au lieu du 23/11/24

Le match retour est automatiquement inversée

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 30009583 CS COUNTRY ACADEMIE 2 – AVONNAISE US FOOT 1 CRITERIUM U15 à 8 du 23/11/2024

Demande d'inversion par courriel du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre sur les installations du club d'AVON.

Le match retour est automatiquement inversé

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29241261 OTHIS CO 40 – MOUSSY NEUF 40 CRITERIUM + 55 ANS Poule A du 24/11/2024

Demande de modification de date par courriel du club de **MOUSSY LE NEUF** pour disputer la rencontre le 20/04/25 au lieu du 24/11/24

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29241488 CLAYE SOUILLY 41 – LAGNY MESSAGERS 40 CRITERIUM + 55 ANS Poule B du 24/11/2024

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **CLAYE SOUILLY** pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 9H30

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29241895 SAVIGNY LE TEMPLE 40 – PONTAULT COM. UMS 40 CRITERIUM + 55 ANS Poule D du 24/11/2024

Demande de modification d'horaire par FOOTCLUB du club de **SAVIGNY LE TEMPLE** pour disputer la rencontre à 9H30 au lieu de 9H00

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

[Week-end du 30 Novembre et 1er décembre](#)

MATCH 29878627 LOGNES 31 – VILLEPARISIS 31 CRITERIUM U9 EXCELLENCE Poule D du 30/11/2024

Demande de modification de date par courriel du club de **LOGNES US** pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29878837 LOGNES 32 – VILLEPARISIS 32 CRITERIUM U9 EXCELLENCE Poule K du 30/11/2024

Demande de modification de date par courriel du club de **LOGNES US** pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

[Week-end du 01 et 02 décembre 2024](#)

MATCH 29881276 VAL D'EUROPE 2 – QUINCY VOISINS 2 CRITERIUM FEMININ U15 Poule B du 01/12/24

Demande de modification d'horaire par FOOTCLUB du club de **VAL D'EUROPE** pour disputer la rencontre à 11H30 au lieu de 10H00

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

CALENDRIERS **FOOT ANIMATION/ FOOT FEMINI**

Les demandes de modification en Foot Animation et Foot Féminin reçues la semaine dernière seront traitées lundi 25 novembre 2024 et sont visibles sur le site et Footclubs

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de VAL D'EUROPE

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 26/06/2024

« ... Match 28170162

Val d'Europe 1 – Sengol 77 3

Coupe 77 Futsal du 05/06/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

La Commission inflige une suspension de terrain de UN (1) match ferme à l'équipe de Val Europe 1 pour jets de projectiles sur le terrain et comportement grossier/injurieux de ces spectateurs envers les arbitres après le match sur le chemin des vestiaires en vertu des articles 2.1 b et 4.1.1 du Règlement disciplinaire du District de Seine et Marne.

*Considérant qu'à l'issue de la saison 2023/2024, la sanction n'a pu être purgée.

La Commission informe le club de **VAL D'EUROPE** que cette sanction est applicable à compter de la saison 2024/2025 :

Par ces motifs, la Commission informe le club de **VAL D'EUROPE** que la sanction sera applicable sur la première rencontre de la saison 2024/2025

- **Val d'Europe 1 – Noisiel FA Seniors Futsal D1 du 08/10/2024**

La Commission demande au club de **VAL D'EUROPE** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **VAL D'EUROPE** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant que le club de VAL D'EUROPE souhaite organiser la rencontre en référence le jeudi 14/11/2024 à 18H45 sur les installations de NOISIEL

Considérant que le club de NOISIEL a transmis son accord autorisant la rencontre à se dérouler le samedi 14/11/2024 à 18h45 au Gymnase du Cosec à NOISIEL,

Considérant que le propriétaire des installations de Noisiel n'a pas fourni son accord,

Par ces motifs,

Considérant que le club de VAL D'EUROPE n'a pas trouver de terrain de repli.

Par ces motifs, en application de l'article 40.1 du RSG.

La Commission décide match perdu par pénalité (-1 point ; 0 buts) à l'équipe de VAL D'EUROPE et en attribue le gain (3 points ; 0 but) à l'équipe de NOISIEL.



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 21 novembre 2024

COMMISSION RESTREINTE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages de Coupes

*Feuille de matchs manquantes

*Problème FMI

*Reports/Modifications

*Suspension de Terrain

*Forfaits Généraux

*Obligations des Clubs

TIRAGES COUPES 77 ET COMITE

COUPE 77 U14

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Samedi 11/01/2025

9 Matchs et 7 exempts : Chelles 21, Le Pin 21, Brie FC 21, Val de France 21, Torcy 23, Pontault UMS 21 et Claye Souilly 21

COUPE COMITE

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Samedi 11/01/2025

12 Matchs et 4 exempts : Champs AS 2, Dammarie FC 22, Mouroux 21 et Villeparisis 23

COUPE 77 CDM

Tour 3 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025

COUPE COMITE CDM

Tour 1 – Cadrage 1/4 de Finale: Dimanche 17/11/2024

En attente résultat Vaux Rochette 5 – St Mard 5

Tour 2 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025

COUPE 77 VETERANS

Tour 2 : Dimanche 17/11/2024

En attente résultat Bussy 31 – Croissy 31

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Dimanche 12/01/2025

11 Matchs et 5 exempts : Bussy 31 ou Croissy 31, Ponthierry 31, Lognes 31, FC Cosmo 31 et Coulommiers 31

COUPE COMITE VETERANS

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Dimanche 12/01/2025

6 Matchs et 10 exempts : Fontenay T 32, Gatinais 31, Dammarie City 31, Bois le Roi 32, Val de L'Yerres 31, Ponthierry 32, Chelles 32, Breuilloise 31, Dammartin 32 et Annet 31

COUPE 77 +45 ANS

Tour 3 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025

COUPE COMITE+45 ANS

Tour 1 – Cadrage 1/8^e de Finale : Dimanche 17/11/2024

En attente résultat Dammartin 35 – FC Cosmo 35 (match sans date – Date limite de jeu le 01/02/2025)

Tour 3 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025

COUPE 77 SENIORS

Tour 2 : Dimanche 17/11/2024

En attente résultat Ponthierry 1 – Courtry Academie 1 (le 22/12/2024)

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Dimanche 12/01/2025

COUPE COMITE SENIORS

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Dimanche 12/01/2025

COUPE 77 U18

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Dimanche 12/01/2025

COUPE COMITE U18

Tour 2 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025

COUPE 77 U16

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Dimanche 12/01/2025

COUPE COMITE U16

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Dimanche 12/01/2025

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ere} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29419288	16/11/24	U15 BRASSAGE	COULOMMIERS 1	THORIGNY FC 1
29851270	16/11/24	U14 CPE COMITE	BOMBONNAISE 21	LIEUSAIN 23
29850752	17/11/24	VETERANS CPE 77	BUSSY 31	CROISSY 31

La Commission réclame pour la 2^{eme} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
28913938	10/11/24	U16 D2A	DAMMARTIN 21	TORCY 24
28245385	10/11/24	SENIORS D2A	MAGNY 1	CRECY FC 1

Score transmis par l'arbitre officiel : 1-2

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NEANT

PROBLEMES FMI

29238488	09/11/24	U14	D4F	CHATELET 21	MORMANT FC 22
Score transmis par le club de CHATELET : 1-1					
<p><i>Courriel du club de CHATELET en date du 10/11/2024 (copie au club de MORMANT)</i> <i>Considérant que le club de CHATELET informe la Commission de l'impossibilité de clôturer la FMI.</i> <i>La Commission rappelle qu'en cas de problème FMI il est impératif d'établir une feuille de match papier le jour de la rencontre.</i> <i>La Commission rappelle que si une feuille de match papier a été établi lors de la rencontre, il est impératif de transmettre la feuille de match papier recto/verso dans les meilleurs délais.</i></p> <p>À défaut de feuille de match papier, merci aux 2 clubs de nous faire parvenir dans les meilleurs délais les informations ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Score de la rencontre • Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match avec Noms/prénom/n° de licence • Noms/prénom/n° de licence arbitre centre • Noms/prénom/n° de licence arbitre assistant • Noms/prénom/n° de licence déléguée • Noms/prénom/n° de licence dirigeant, éducateur etc ... • Si sanctions disciplinaires, Noms/prénom/n° de licence et motif de la sanction • Si blessés, Noms/prénom/n° de licence <p>Considérant qu'aucun des 2 clubs n'a transmis d'éléments.</p> <p><b style="color: red;">Demande aux 2 clubs nous faire parvenir pour sa prochaine réunion les informations ci-dessus.</p>					
29272872	10/11/24	U16	D3F	MORET VENEUX 22	BOIS LE ROI 21
Score transmis par le club de MORET VENEUX : 1-8					
<p><i>Courriel du club de MORET VENEUX en date du 13/11/2024 (copie au club de BOIS LE ROI)</i> <i>Considérant que le club de MORET VENEUX informe la Commission de l'impossibilité d'utiliser la FMI pour la rencontre.</i> <i>La Commission rappelle qu'en cas de problème FMI il est impératif d'établir une feuille de match papier le jour de la rencontre.</i> <i>La Commission rappelle que si une feuille de match papier a été établi lors de la rencontre, il est impératif de transmettre la feuille de match papier recto/verso dans les meilleurs délais.</i></p> <p>À défaut de feuille de match papier, merci aux 2 clubs de nous faire parvenir dans les meilleurs délais les informations ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Score de la rencontre • Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match avec Noms/prénom/n° de licence • Noms/prénom/n° de licence arbitre centre • Noms/prénom/n° de licence arbitre assistant • Noms/prénom/n° de licence déléguée • Noms/prénom/n° de licence dirigeant, éducateur etc ... • Si sanctions disciplinaires, Noms/prénom/n° de licence et motif de la sanction • Si blessés, Noms/prénom/n° de licence <p>Considérant qu'aucun des 2 clubs n'a transmis d'éléments.</p> <p><b style="color: red;">Demande aux 2 clubs nous faire parvenir pour sa prochaine réunion les informations ci-dessus.</p>					
28914969	03/11/24	U18	D2A	TRILPORT 21	BRIE FC 21
Score transmis par le club de TRILPORT : 0-10					
<p><i>Courriel du club de TRILPORT en date du 03/11/2024 (copie au club de BRIE FC)</i> <i>Considérant que le club de TRILPORT informe la Commission que malgré la clôturer la FMI, le score n'apparaît pas.</i> <i>La Commission rappelle qu'en cas de problème FMI il est impératif d'établir une feuille de match papier le jour de la rencontre.</i> <i>La Commission rappelle que si une feuille de match papier a été établi lors de la rencontre, il est impératif de transmettre la feuille de match papier recto/verso dans les meilleurs délais.</i> <i>La Commission, considérant l'impossibilité de clôturer et transmettre la FMI</i> <i>Demande aux 2 clubs de nous faire parvenir dans les meilleurs délais les informations ci-dessous.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Score de la rencontre • Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match avec Noms/prénom/n° de licence • Noms/prénom/n° de licence arbitre centre • Noms/prénom/n° de licence arbitre assistant • Noms/prénom/n° de licence déléguée • Noms/prénom/n° de licence dirigeant, éducateur etc ... • Si sanctions disciplinaires, Noms/prénom/n° de licence et motif de la sanction • Si blessés, Noms/prénom/n° de licence <p>Considérant que le club de BRIE FC a transmis les informations demandées</p> <p><b style="color: red;">Demande au club de TRILPORT nous faire parvenir pour sa prochaine réunion les informations ci-dessus.</p>					
29420475	28/09/24	U15	BRASSAGE D	MONTEREAU 1	VARENNES 1

INFORMATIONS CLUBS **Toutes Compétitions District**

Club de SENART MOISSY (500832)

Courriel de SENART MOISSY et attestation du GRAND PARIS SUD informant de travaux au stade Paul RABAN et de la destruction des vestiaires ; les nouveaux seront disponibles à partir du 15 décembre 2024.

La Commission prend note que les vestiaires arbitres sur cette période se situeront sur le même complexe du stade André TREMET.

Week-end du 23 et 24 novembre 2024

MATCH 29236519 ST THIBAULT 22 -OZOIR 22 U14 D4C du 23/11/2024

Demande de modification d'horaire via mail du club de **ST THIBAULT** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 15H30

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 29236273 BRIE FC 21 – MAGNY 23 U14 D4B du 23/11/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BRIE FC** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 15H30

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 28919780 GATINAIS VL 21 – NANDY FC 21 U14 D4C du 23/11/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre à 14H30 au lieu de 15H00

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 29236516 VAL D'EUROPE 1 – CHELLES 2 U14 D4C du 23/11/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAL D'EUROPE** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 16H00

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 29236771 NOISIEL FA 22 – LAGNY M. 22 U14 D4D du 23/11/2024

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **OTHIS** pour disputer toutes les rencontres à domicile à 14h30 pour la saison.

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 29238489 CESSON VSD 22 – MORMANT FC 22 U14 D4F du 23/11/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 15H30

En attente accord du club de MORMANT

MATCH 29420291 SAVIGNY 1 – JOUY YVRON 1 U15 Brassage Gr.C du 23/11/2024

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SAVIGNY FC** pour disputer la rencontre le 09/11/2024 à 15h00 au lieu du 23/11/2024 à 17h30

DEMANDE REFUSE PAR LE CLUB DE JOUY YVRON

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SAVIGNY FC** pour disputer la rencontre le 06/11/2024 à 18h00 au lieu du 23/11/2024 à 17h30

DEMANDE REFUSE PAR LE CLUB DE JOUY YVRON

MATCH 28881211 CLAYE SOUILLY 31 – LESIGNY 31 VETERANS D1 du 24/11/2024

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **CLAYE SOUILLY** pour disputer la rencontre à 9H00 au lieu de 09H30

Pris note du mail de Lésigny

Néanmoins, au vu planning du terrain,

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 28911491 DAMMARTIN 32 – MCG 31 VETERANS D2A du 24/112024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de DAMMARTIN pour disputer la rencontre à 11H30 au lieu de 09H30

En attente accord du club de MCG

MATCH 28911492 VILLEPARISIS 31 – FC COSMO 31 VETERANS D2A du 24/112024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de VILLEPARISIS pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 09H30

En attente accord du club de FC COSMO

MATCH 28912895 THORIGNY FC 31 – VAL DE L'YERRES 31 VETERANS D3B du 24/112024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de THORIGNY pour disputer la rencontre à 9H00 au lieu de 09H30

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 28914215 CLAYE S. 23 – BRIARD SC 22 U16 D2B du 24/112024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CLAYE SOUILLY pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu de 13H00

En attente accord du club de BRIARD SC

MATCH 29271997 OTHIS 21 – COUNTRY 21 U16 D3A du 24/112024

Demande de modification d'horaire par courriel du club de OTHIS pour disputer toutes les rencontres à domicile à 12h00 pour la saison.

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 28915252 OL. LOING 21 – MORET VENEUX 21 U18 D2C du 24/11/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de OL. LOING pour disputer la rencontre le 23/11/2024 au lieu du 24/11/2024

DEMANDE REFUSE PAR LE CLUB DE MORET VENEUX

MATCH 28239069 VAL D'EUROPE 1 – LOGNES 1 SENIORS D1 du 24/11/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de VAL D'EUROPE pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 14H30

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 28246724 QUINCY V.2 – ST MARD 1 SENIORS D3A du 24/11/2024

Demande d'inversion par courriel du club de ST MARD pour disputer la rencontre sur les installations du club de ST MARD au lieu de QUINCY VOISINS

En attente accord du club de QUINCY VOISINS

MATCH 28247021 LOGNES 2 – FC COSMO 2 SENIORS D3B du 24/11/2024

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de LOGNES pour disputer la rencontre sur les installations du club de FC COSMO au lieu de LOGNES

DEMANDE REFUSE PAR LE CLUB DE FC COSMO

Week-end du 30 novembre et 01 décembre 2024

MATCH 29236304 BRIE EST FC 21 – BUCCEENNE 21 U14 D4B du 30/11/2024

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de BRIE EST FC pour disputer la rencontre sur les installations du club de BUCCEENNE au lieu de BRIE EST

En attente accord du club de BUCCEENNE

MATCH 29238500 CHATELET 21 – CESSON VSD 21 U14 D4F du 30/11/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CESSON VSD pour disputer la rencontre à 14H30 au lieu de 15H30

En attente accord du club de CHATELET

MATCH 29253944 HERICY 32 – EVERLY 31 VETERANS D4D du 01/12/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **HERICY** pour disputer la rencontre à 9h00 au lieu de 9h30

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 29272002 MCG 22 – BRIE NORD 21 U16 D3A du 01/12/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MCG** pour disputer la rencontre le 12/01/2025 au lieu du 01/12/2024

DEMANDE REFUSE PAR LE CLUB DE BRIE NORD

Week-end du 07 et 08 décembre 2024

MATCH 29420023 CHAMPS FC 1- MOUROUX 1 U15 BRASSAGE du 07/12/2024

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MOUROUX** pour disputer la rencontre le 30/11/2024 à 15h00 au lieu du 07/12/2024 à 14h30

En attente accord du club de CHAMPS FC

Sous réserve de validation de la Commission, application de l'article 10 du RSG

Week-end du 14 et 15 décembre 2024

MATCH 28913609 OZOIR 21 – VILLEPARISIS 21 U16 D1 du 15/12/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 13H00

En attente accord du club de OZOIR

MATCH 28245409 CRECY FC 1 – THORIGNY FC 1 SENIORS D2A du 15/12/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY FC** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 16H00

En attente accord du club de THORIGNY

Week-end du 21 et 22 décembre 2024

MATCH 28881414 ST GERMAIN LAVAL 5 – THORIGNY 5 CDM D1 du 22/12/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **THORIGNY** pour disputer la rencontre le 04/05/2025 au lieu du 22/12/2024

DEMANDE REFUSE PAR LA COMMISSION

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **THORIGNY** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 22/12/2024

En attente accord du club de ST GERMAIN LAVAL

MATCH 29614406 FONTENAY TRES. 21 – CPSP 22 U18 D3B du 22/12/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **FONTENAY TRESIGNY** pour disputer la rencontre le 10/11/2024 au lieu du 22/12/2024.

la date de report proposée étant dépassée, la demande est annulée.

DEMANDE REFUSE PAR LA COMMISSION

MATCH 29221538 BUSSY FC 2 – COUNTRY F 2 SENIORS D4B du 22/12/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY F** pour disputer la rencontre le 01/12/2024 au lieu du 22/12/2024

En attente accord du club de BUSSY FC

Week-end du 18 et 19 janvier 2025

MATCH 28914235 VAL DE France 21 – VAL D'EUROPE 21 U16 D2B du 19/01/2025

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **VAL DE FRANCE** pour disputer la rencontre sur les installations du club de VAL D'EUROPE au lieu du VAL DE FRANCE

En attente accord du club de VAL D'EUROPE

Week-end du 17 et 18 mai 2025

MATCH 29251761 FC MUSCLE 5 – MAISONCELLES 5 CDM D2A du 18/05/2025

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **FC MUSCLE** pour disputer la rencontre le 04/05/2025 à 11h00 au lieu du 18/05/2025 à 11h15

En attente accord du club de MAISONCELLES

La Commission demande au club de **FC MUSCLE** de lui transmettre un document de la municipalité ou du propriétaire attestant de l'indisponibilité de l'installation

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de LOGNES

Suite à la décision de la Commission Régionale d'Appel du 17/04/2024

« ... Match 27191527 LOGNES /POMMEUSE DU 19/11/2023 (U18 D3B)

Décision

(.../...)

Porte à trois (3) match fermes la suspension de terrain de l'équipe U18 D3B de LOGNES.

... »

La Commission informe le club de **LOGNES** que cette sanction est applicable à compter du 26/04/2024 pour les rencontres suivantes :

Match 27191665

Lognes 21 – Ent. Othis CSD 22

U18 D3B du 12/05/2024

Considérant que le club de LOGNES souhaite organiser la rencontre en référence au stade Yannick DELPIERRE à OTHIS (Demande Footclubs)

Considérant que le club de OTHIS a validé la demande, autorisant la rencontre à se dérouler à 12h30 au stade Yannick DELPIERRE à OTHIS

Considérant la difficulté de trouver un terrain de repli,

Par ces motifs, la rencontre en référence aura donc lieu le 12/05/2024 à 12h30 au stade Yannick DELPIERRE à OTHIS

Considérant que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe de Othis 22 occasionnant le forfait de celle-ci.

Considérant que le club de recevant avait trouvé un terrain de repli.

Considérant que l'équipe forfait n'est pas celle qui était sanctionné de la suspension de terrain.

Par ces motifs,

La Commission dit que la sanction concernant cette rencontre est donc purgée.

Match 27191674

Lognes 21 – Gretz T. 22

U18 D3B du 26/05/2024

Considérant que le club de LOGNES souhaite organiser la rencontre en référence sur les installations du club de GRETZ TOURNAN (Demande Footclubs)

Considérant que le club de GRETZ a validé la demande, autorisant la rencontre à se dérouler sur les installations du club de GRETZ TOURNAN

Considérant la difficulté de trouver un terrain de repli,

Par ces motifs, la rencontre en référence aura donc lieu le 26/05/2024 à 12h30 au stade Municipal à TOURNAN EN BRIE

Considérant que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe de LOGNES occasionnant le forfait de celle-ci.

Considérant que l'équipe de Lognes a fait forfait, ce match ne peut donc pas compter dans sa suspension,

Par ces motifs,

La Commission dit que la sanction concernant cette rencontre n'est pas purgée.

*Considérant qu'à l'issue de la saison 2023/2024, la sanction n'a pu être purgée dans son intégralité (2/3)

Par ces motifs, la Commission informe le club de **LOGNES** que la sanction restante sera applicable sur la 1^{ère} rencontre de la saison 2024/2025

• ~~Lognes 21 – Changis 21 U18 D3A du 06/10/2024~~

• **Nouvelle date : Lognes 21 – Crecy FC 21 U18 D3A du 24/11/2024**

Considérant que le club de LOGNES souhaite organiser la rencontre en référence sur les installations de la Ville de TORCY.

Considérant que la municipalité de TORCY a transmis son accord, autorisant la rencontre à se dérouler à 17h00 sur les installations de la Ville de TORCY.

En complément la Commission, demande au club de LOGNES de nous transmettre des informations sur le terrain mis à disposition pour la rencontre.

Considérant que le club de LOGNES indique que la rencontre aura lieu sur le terrain synthétique du Complexe Sportif du FREMOY

. Considérant la difficulté de trouver un terrain de repli,

Par ces motifs, la rencontre en référence aura donc lieu le 24/11/2024 à 17h00 au Complexe Sportif du FREMOY (terrain synthétique) à TORCY

La Commission demande au club de **LOGNES** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **LOGNES** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **LOGNES**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de AVONNAISE

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 05/06/2024

« ... Match 27136526

Avonnaise 2 – Bois le Roi 1

SENIORS D3F du 10/03/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

(.../...)

La Commission inflige une suspension de terrain de DEUX (2) matchs fermes à l'équipe SENIORS 2 du club d'AVON, pour envahissement de terrain par des spectateurs et bagarre générale.

La Commission transmet le dossier à la C.O.C. ... »

*Considérant qu'à l'issue de la saison 2023/2024, la sanction n'a pu être purgée.

La Commission informe le club de **AVONNAISE** que cette sanction est applicable à compter de la saison 2024/2025 :

Par ces motifs, la Commission informe le club d'**AVONNAISE** que la sanction sera applicable sur les 2 premières rencontres de la saison 2024/2025

*Considérant que la sanction n'est pas purgée dans son intégralité (1/2)
Considérant que la sanction reste applicable sur la rencontre ci-dessous :

- **Nouvelle date : Avonnaise 2 – Moret Veneux 2 Seniors D3F du 08/12/2024**

La Commission demande au club d'**AVONNAISE** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club d'**AVONNAISE** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **AVON**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de OZOIR

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 26/06/2024

« ... Match 26809489

Ozoir FC 21 – Val de France 21

U16 D1 du 28/04/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

Au vu de la gravité des faits, la Commission décide, au surplus, de retirer TROIS (3) points fermes au classement 2023/2024 à l'équipe U16 D1 d'Ozoir et de lui infliger une suspension de terrain de TROIS (3) matchs fermes en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, pour agression des joueurs visiteurs après le match sur l'aire de jeu et le chemin du parking par des spectateurs.

*Considérant qu'à l'issue de la saison 2023/2024, la sanction n'a pu être purgée.

La Commission informe le club d'**OZOIR** que cette sanction est applicable à compter de la saison 2024/2025 :

Par ces motifs, la Commission informe le club d'**OZOIR** que la sanction sera applicable sur les 3 premières rencontres de la saison 2024/2025

*Considérant que la sanction n'est pas purgée dans son intégralité (2/3)

Considérant que la sanction reste applicable sur les rencontres listées ci-dessous :

- **Ozoir 21 – Dammarie FC 21 U16 D1 du 01/12/2024**

Considérant que le club de OZOIR souhaite organiser la rencontre en référence au stade de MAISON BLANCHE à LESIGNY.

Considérant que la municipalité de LESIGNY a transmis son accord, autorisant la rencontre à se dérouler à 13H00 sur le terrain en herbe du stade de MAISON BLANCHE à LESIGNY.
Considérant la difficulté de trouver un terrain de repli,

Par ces motifs, la rencontre en référence aura donc lieu le 01/12/2024 à 17h00 au Stade de MAISON BLANCHE (Terrain synthétique) à LESIGNY.

La Commission demande au club d'OZOIR de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club d'OZOIR est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club d'OZOIR

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

OBLIGATIONS DES CLUBS

ERRATUM

COULOMMIERS (549357)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de FC COSMO évolue en Seniors D2B,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

- **2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).**
- **+ 3 équipes de jeunes à 11 prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20**
- **ou 2 équipes de jeunes à 11 prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20**
 - + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Considérant que le club de COULOMMIERS a transmis le Forfait Général de son équipe 2 évoluant en SENIORS D4B le 28/10/2024

Considérant qu'à la date du 28/10/2024, le club de COULOMMIERS ne dispose pas des 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).

Considérant qu'une demande d'observation a été transmise au club le 29/10/2024, lui signifiant la problématique engendrée par le forfait général de son équipe seniors 2 évoluant en Seniors D4B.

Considérant qu'à ce jour (07/11/2024) le club de COULOMMIERS n'a pas transmis ces observations.

Considérant qu'à ce jour le club de ~~FC COSMO~~ **COULOMMIERS** n'a pas transmis ces observations, la date limite étant fixée au 08/11/2024,

**Considérant que le club COULOMMIERS est en 1ere année d'infraction,
Considérant que le club ne respecte pas l'obligation d'équipes SENIORS,
Par ces motifs et en application de l'article 11.2 du RSG District,**

La Commission, décide un retrait de 4 points au classement de l'équipe Seniors 1 de COULOMMIERS et interdiction d'accession pour cette même équipe pour obligation d'équipe non respectée.



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Mardi 19 Novembre 2024

EXTRAIT DU RELEVÉ DE DECISIONS

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

DEMANDES DES CLUBS :

US TRILPORT

U10 Excellence

Considérant le mail du club de Trilport en date du 12/11/2024 demandant un changement de groupe sur la pratique U10 Excellence

Considérant que le club de Trilport souhaite passer dans le groupe C en inversion avec le club du CPS Provinois.

Considérant l'accord du club de Provins pour cette inversion.

La commission inverse les équipes de US Trilport et CPS Provins au sein des poules du Criterium U10 Excellence à compter du 26/11/2024.

SC BRIARD

U12 Excellence

Considérant le mail du club de BRIARD en date du 30/09 indiquant le refus du club recevant de DAMMARIE d'effectuer le test technique lors du plateau Brassage U12 du 28/09.

Considérant la confirmation orale du club de Roissy concernant le refus du club recevant de se plier à l'exercice technique avant et après le plateau pour des raisons de retard organisationnel.

Considérant qu'une feuille de rencontre fut transmise au District avec l'indication que le test technique fut réalisé avec Dammarie terminant à la 1ere place donnant les points suivants :

1^{er} Dammarie avec 3 pts

2eme Roissy avec 2 pts

3eme SC Briard avec 1 pt

Considérant que le Département technique enregistre le score initialement inscrit sur la feuille de résultats en attendant d'éventuelle réclamation.

Considérant la confirmation du club de Dammarie concernant l'erreur sur les résultats du test technique provenant d'une désorganisation en interne dû à l'absence de l'éducateur initialement prévu sur l'équipe ce jour

Considérant qu'il y a lieu de modifier les résultats enregistrés au vu des différentes déclarations faites par les deux clubs visiteurs.

La commission, après avis de ces membres présents, attribue :

-3 points au club de SC BRIARD, sur le défi technique

-3 points au club de ROISSY, sur le défi technique

Au vu du changement de points des clubs, et du nouveau classement final des brassages U12 Excellence.

Le club du SC Briard est crédité d'un total de 24 points sur le classement final

Le club de Roissy en Brie US est crédité d'un total de 27 points sur le classement final.

Considérant que le club du SC Briard avec dorénavant 24 pts, dépasse l'équipe du FC Melun 2 possédant 23 pts et positionnée en Poule A.

Considérant que le classement implique un passage du club de SC BRIARD en poule A du Criterium U12 Excellence,

La commission inverse les clubs de SC BRIARD et FC MELUN 2 au sein des Poule A et B à compter du 26/11/2024.



Football d'Animation
Festifoot U6/U7 - Foot à 4
SAMEDI 30 NOVEMBRE 2024

Club recevant	MEAUX		MOUSSY		TRILPORT	
	MEAUX	7	MOUSSY	1	TRILPORT	4
	BUSSY	6	ST PATHUS	3	VILLEPARISIS	4
	REBAIS	1	MONTHYON	1	OTHIS	3
			BRIE FC	3	CONGISSOIS	1
		14		8		12

Club recevant	VILLENOY		AS CHAMPS		MITRY	
	VILLENOY	3	AS CHAMPS	2	MITRY	4
	ESBLY	2	VILLEPARISIS	6	NANTEUIL	3
	COSMO	1	BREUILLOISE	2	ST MARD	3
	DAMMARTIN	4	CHAUCONIN	2		
	CHANGIS	1				
		11		12		10

Club recevant	CHAMPS FFC		COLLEGIEN		FERRIERES	
	CHAMPS FFC	6	COLLEGIEN	4	FERRIERES	4
	COURTRY FOOTBALL	5	BRIE NORD	5	DAMMARTIN	4
	ANNET	3	COURTRY ACADEMY	3	JOUARRE	2
					MAGNY	2
					PLAINE DE France	2
		14		12		14

Club recevant	LOGNES		PORTUGAIS PONTAULT		VAL DE France	
	LOGNES	5	PORTUGAIS PONTAULT	4	VAL DE France	6
	LAGNY	5	VAIRES	6	NOISIEL	5
	THORIGNY	2	LE PIN	2	PAYS DE L'OURCQ	3
		12		12		14

Club recevant	VAL D'EUROPE		QUINCY		PAYS CRECOIS	
	VAL D'EUROPE	8	QUINCY	6	PAYS CRECOIS	4
	CLAYE	6	BRIE EST	1	TORCY	8
	EMERAINVILLE	2	COULOMMIERS	3	FERTE SOUS JOUARRE	4
			BUCEENNE	2		
		16		12		16

Club recevant	ST THIBAULT					
	ST THIBAULT	2				
	CHELLES	9				
	POMMEUSE	3				
	MOUROUX	2				
		16		0		0



Football d'Animation

Festifoot U6/U7 - Foot à 4

SAMEDI 30/11/2024

Club recevant	VERNEUIL - 14H		PONTAULT - 14H		GRETZ - 14H	
	PRESLES	2	OZOIR U6	3	ROISSY U7	4
	BRIARD U6	3	ROISSY U6	2	OZOIR U7	4
	GRETZ U6	2	PONTAULT U6	3	GRETZ U7	3
	VERNEUIL	1	COMBS U6	2		
			LIEUSAINTE U6	4		
		8		14		11

Club recevant	SERVON - 14H		LESIGNY - 14H		COMBS - 14H	
	SERVON	3	FONTENAY	2	LIEUSAINTE U7	4
	GUIGNES	4	VAL DE YERRES	3	PONTAULT U7	3
	CHEVRY	3	LESIGNY	3	BRIARD U7	3
			OZOUEUR	2	COMBS U7	2
			MARLES	2		
		10		12		12

Club recevant	GREZ SUR LOING - 14H		PERTHES - 14H		MONTEREAU - 14H	
	OLYMPIQUE DU LOING	4	PAYS BIERES	1	MONTEREAU	5
	AMICALE BOCAGE	2	RCPF	4	GOUAIX	0
	AVON	3	EBNSP	1	BRAYTOIS	2
	CHAMPAGNE	2	GVL	2	ST GERMAIN	1
	HVS	2	MORET VENEUX	3		
	LA FORET	1	BOIS LE ROI	2		
		14		13		8

Club recevant	JOUY YVRON - 14H		PROVINS - 14H		NANGIS - 14H	
	JOUY YVRON	1	PROVINS	4	VARENNES	2
	LONGUEVILLE	2	MAROLLES	2	GRANDE PAROISSE	2
	VARENNES	2			NANGIS	3
		5		6		7

Club recevant	MELUN - 14H30		NANDY - 14H		NANDY - 14H	
	MELUN	3	NANDY	3	MORMANT	2
	LE MEE	4	FEMMININES NANDY	1	BOMBON	1
	CESSON	2	PONTHIERRY	2	LE CHATELET	2
	MOISSY	3	SAVIGNY	2	DAMMARIE	3
		12		8		8

Club recevant	VAUX - 14H		DAMMARIE - 12H		MORMANT - 14H	
	VAUX	3	DAMMARIE	4	MORMANT	2
	SAVIGNY	2	LE MEE	5	MELUN	4
	PONTHIERRY	2	MOISSY	1	BOMBON	1
	ALLIANCE	2			NANDY	3
	MOISSY	3				
		12		10		10

Club recevant	PRINGY - 14H					
	USBPO	4				
	MELUN	2				
	CESSON	4				
		10		0		0



FILLOFOOT U6F-U7F

OZOIR

SAMEDI 30/11/2024

Horaires	RDV 13H30 - Fin 15H30		
MEAUX 1	MEAUX 2	OZOIR-GRETZ	
LOGNES	ESPOIR FEMININ	ENT FEMININE SUD S&M 1	
ENT FEMININE SUD S&M 2			



Football d'Animation

Festifoot U8/U9 - Foot à 5

SAMEDI 7/12/2024

Club recevant	MELUN		MONTEREAU		BRIARD	
	MELUN U8	4	MONTEREAU	6	BRIARD U8	3
	MORET VENEUX	3	BOIS LE ROI	4	LE MEE U8	6
	NANGIS	3	CHAMPAGNE	2	OZOIR U8	3
	COMBS U8	2				
		12		12		12

Club recevant	PONTHIERRY		FONTAINEBLEAU		AVON	
	PONTHIERRY U8	3	RCPF	5	AVON	3
	NANDY U8	2	VARENNES	4	LA FORET	1
	LIEUSAIN U8	2	VAUX U8	3	ST GERMAIN LAVAL	2
	PAYS BIERES	3			LA GRANDE PAROISSE	2
					USBPO U9	2
					AMICALE BOCAGE	2
		10		12		12

Club recevant	LESIGNY		MOISSY		HVS	
	LESIGNY	2	MOISSY U8	3	HVS	2
	MARLES	3	LE CHATELET U8	2	OLYMPIQUE DU LOING	4
	NANDY U9	3	USBPO U8	3	MAROLLES	3
	MOISSY U9	4	ROISSY U8	4	EBNSP	1
					ENT FEMININE SUD S&M	2
		12		12		12

Club recevant	GRETZ TOURNAN		LE MEE		MORMANT	
	GRETZ TOURNAN U9	2	LE MEE U9	5	MORMANT	2
	MELUN U9	3	PONTAULT UMS U9	4	LONGUEVILLE	3
	ALLIANCE	3	PONTHIERRY U9	3	GRETZ TOURNAN U8	4
	BRIARD U9	2			ARC EN CIEL	2
	ROISSY U9	2				
		12		12		11

Club recevant	PROVINS		JOUY YVRON		PRESLES EN BRIE	
	PROVINS	5	JOUY YVRON	3	PRESLES EN BRIE	3
	GOUAIX	3	VAL DE L'YERRES	3	SAVIGNY U9	2
	GUIGNES	4	BRAY	2	CESSON U9	2
			CHEVRY	3	FONTENAY TRESIGNY	3
			BOMBON	1		
		12		12		10

Club recevant	SAVIGNY		VAUX		COMBS	
		SAVIGNY U8	2	VAUX U9	1	COMBS LA VILLE U9
	PONTAULT UMS U8	4	OZOIR U9	3	SERVON	3
	CESSON U8	3	GATINAIS	3	VERNEUIL L'ETANG	1
	OZOUER LE VOULGIS	2	OLYMPIQUE DU LOING	3	LE CHATELET U9	2
		11		10		8

Club recevant						
		0		0		0